

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

L'odyssée d'une borne

Les premiers conscrits : 1798-1815

L'architecte, F.-S. Meilhou

Le domaine d'Uzou

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°32 (Novembre 2006)

LES PREMIERS CONSCRITS : 1789-1815

« Le jour de mon départ pour l'armée, le 21 avril 1800, je m'arrachai de bon matin des bras de ma mère et de ma sœur qui fondaient en larme et, le cœur oppressé, la voix éteinte, je sortais (sic) précipitamment... De temps en temps, je me retournais avec émotion vers la ville qui renfermait ma mère et ma sœur que je ne devais jamais revoir. »

Souvenirs de Marc Desbœufs, conscrit de 1800, publiés par son petit-fils en 1901.

La Révolution Française de 1789 met fin au long déclin de l'Ancien Régime. La jeune République proclamée peu après doit rapidement faire face aux monarchies européennes, soucieuses de ne pas laisser pérenniser un précédent dont la propagation inévitable menace l'ordre ancien sur tout le continent. Pendant vingt-trois ans, la France affronte l'Europe coalisée et, d'agressée, devient vite conquérante.

L'Empire Français proclamé en 1804 hérite du conflit européen et, par ses victoires militaires, exporte les idées généreuses de la Révolution telles que justice et égalité. Cela explique la pugnacité déployée par les monarques coalisés pour l'abattre et rétablir, bien provisoirement en 1815, l'ordre ancien.

Dans un pareil contexte, la nécessité d'organiser un recrutement régulier de soldats s'impose. Le projet est concrétisé par la loi du 5 septembre 1798 qui instaure la conscription. Cette obligation créée pour répondre à une situation grave mais provisoire ne sera supprimée qu'en 1998, exactement deux siècles plus tard.

République et Empire

La population blagnacaise accueille favorablement la Révolution Française. Elle organise régulièrement de nombreuses fêtes célébrant les événements républicains importants ou le bonheur tranquille de la vie de citoyen : fête des époux, de la souveraineté du peuple, de l'agriculture mais aussi de la jeunesse. Une jeunesse qui participe avec jovialité aux jeux organisés à ces occasions : course libre, course les jambes dans un sac,

mât de cocagne, poursuite de canards à la nage. Les réjouissances se terminent par des danses qui réunissent garçons et filles dans une ambiance chaleureuse.

Cette joie de vivre ne tarde malheureusement pas à faire place à une lourde inquiétude car l'ombre de la guerre s'étend. Bientôt, beaucoup de jeunes Blagnacais seront dispersés à travers l'Europe par le vent de l'Histoire. Ils traverseront cette épopée avec entrain à son début, parfois



sous la contrainte ensuite, souvent avec résignation à la fin du Premier Empire.

Dès 1792, les armées monarchiques menacent notre pays de toutes parts. Partout en France, les hommes de tous âges s'engagent dans les bataillons de volontaires nationaux pour le défendre, dans un extraordinaire élan d'enthousiasme. Ils ignorent que ce conflit à mort entre archaïsme et modernité ne s'achèvera qu'en juin 1815, dans la plaine de Waterloo.

A Blagnac, Jean et Gervais Toulouse, Jean Tournier, Bertrand Bruyères, le domestique de Delpon, François Rocolle, Antoine Salères, Paul Higounenc, Bernard Tragné et Jean-Baptiste Boyes s'engagent dans l'infanterie et seize pêcheurs sur Garonne dans la marine. Signalons qu'en échange du droit de pêche, la loi sur les gens de mer du 7 janvier 1791 oblige ces derniers à servir sur mer ou dans les arsenaux « dans tous les cas de guerre ou de préparatifs de guerre ». Sans mettre en cause la sincérité de leur patriotisme, force est de constater qu'ils n'ont rien à perdre à se porter volontaires. Cela explique leur nombre si élevé pour des jeunes gens vivant si loin des côtes et dont aucun d'entre eux n'a probablement déjà vu la mer (AMBL : délibérations).

La guerre éclate et le volontariat ne suffit plus. Le décret du 23 août 1793 établit la « levée en masse » des veufs sans enfants et des célibataires âgés de dix-huit à vingt-cinq ans pour le service des armées « jusqu'au jour où les ennemis auront été chassés du territoire de la République. » Ce procédé autoritaire mais efficace sauve le pays de l'invasion. Il a cependant l'inconvénient de vider la campagne française de sa population la plus robuste et de créer ainsi un insurmontable problème de pénurie de main d'œuvre dans l'agriculture. La « levée en masse » ne peut être que provisoire.

La loi sur la conscription du 5 septembre 1798 rationalise enfin l'organisation du recrutement militaire. Le mot « conscrit » désigne le jeune homme remplissant les conditions d'âge pour participer à la sélection

des incorporés dans l'armée. Il conserve le titre de « conscrit » pendant les premiers mois de présence sous les drapeaux. Le mot est alors synonyme de « novice ».



« Départ d'un conscrit de 1807 par Boilly »

La loi sur la conscription concerne tous les français de vingt à vingt-cinq ans révolus, inscrits sur une liste lors de la formation d'un nouveau contingent militaire. Le nombre de soldats à incorporer est indiqué à chaque maire et leur désignation se fait par tirage au sort parmi les conscrits de la commune.

La durée du service est de cinq ans mais aucune libération n'est prévue en temps de guerre. La plupart des conscrits subiront le sort du Blagnacais Bernard Desclaux. Incorporé après tirage au sort au 25^e régiment de chasseurs à cheval en septembre 1803, il ne retourne dans son



« Premier Empire : Les conscrits tirent au sort, par Bernard COPPENS »

village qu'en 1814 après avoir parcouru l'Italie, l'Autriche, l'Espagne et l'Allemagne.

Les exemptions concernent les hommes mariés, les inscrits maritimes dont font partie les pêcheurs sur fleuve, lacs et rivières, les réformés pour raison de santé et les ecclésiastiques.

Sous le Premier Empire, le conflit se généralise. Nos troupes affrontent les armées monarchiques du sud de l'Espagne à Moscou. Le poids de la conscription devient énorme et le monde rural paye le plus lourd tribut. Nous devons à l'historien Alain Pigeard les recherches les plus précises concernant cette époque de feu et de sang. Environ 2 200 000 conscrits sont appelés sous les drapeaux entre 1804 et 1815. Ils sont dirigés vers leurs régiments où ils rejoignent les survivants des guerres de la Première République.

Près de 580 000 d'entre eux trouvent la mort dans les campagnes napoléoniennes. Le nombre de blessés est assurément beaucoup plus élevé. Après la désastreuse campagne de 1812 pendant laquelle son armée est anéantie dans les neiges russes, c'est en grande partie avec des conscrits âgés de moins de vingt ans que Napoléon résiste, jusqu'en 1815, aux armées européennes.

Les très jeunes blagnacais Jean Barrué, Gaspard Calac, Michel Dumont et Bernard Tirul se trouvent parmi eux (A.D.H.G.2R315).

Vaincu par le nombre à la bataille décisive de Waterloo en juin 1815, l'Empereur abdi-

que. Le retour de la paix incite la monarchie restaurée à supprimer la conscription. Pour des raisons diplomatiques, elle la rétablit quatre ans plus tard.

Le Tirage au sort

A chaque levée de classe d'âge, les conscrits sont convoqués devant les officiers recruteurs et les autorités locales du chef-lieu de canton. C'est par la voie du tirage au sort que sont désignés les partants pour la guerre. Le conscrit, souvent accompagné de ses parents, prend dans une urne un bulletin plié portant un numéro. Moins le nombre est élevé, plus il a de chances de partir.

La visite médicale opère ensuite une deuxième sélection. Tous les

Il lui demande « *de s'informer discrètement pour savoir si les conscrits Cazeneuve Jean et Gironis Bernard sont bien atteints du mal d'épilepsie.* »

Signalons que vers 1811, l'âge moyen des conscrits blagnacais est de vingt-et-un ans et leur taille moyenne de 1,62 m (A. M. Bl.)

Interdits à l'origine de la loi de 1798, les remplacements rémunérés de conscrits désignés pour l'armée sont autorisés en 1802 sous la pression de la bourgeoisie. Dix ans à peine après la proclamation du principe républicain d'égalité, cette décision profondément injuste met les fils de parents assez fortunés pour financer un tel projet à l'abri des dangers de la guerre. Elle contribuera au soulèvement progressif de résistance et de révolte contre la conscription.

Le contrat de remplacement est conclu devant notaire entre les parents du remplacé et le remplaçant. Par discrétion, ce dernier est choisi parmi les candidats presque toujours étrangers à la commune, motivés par la volonté de mettre fin au péril de leur vie à leur précarité, voire à leur misère. Le prix du remplacement, très élevé dès 1803, augmente d'autant plus que la guerre s'étend. Il atteint des sommes considérables au début de la cruelle guerre d'Espagne et des sommets en 1813 lorsque les jeunes gens, depuis peu sortis de l'adolescence sont, à leur tour, envoyés sur les champs de bataille.

En 1799, Guillaume Mascaron, natif de Saint-Lys en Haute-Garonne, remplace le Blagnacais Hilaire Bosc. Méfiant, Jean Bosc père du remplacé, demande si le nommé Mascaron honore bien son contrat et n'est pas porté déserteur. La réponse des officiers du bataillon est rassurante. Le remplaçant est bien présent à Nice, sous les drapeaux. Il s'apprête à participer à la campagne militaire d'Italie sous les ordres de Bonaparte. Souhaitons, pour la morale, qu'il en soit revenu indemne. (voir illustration du document dans le texte)

En 1803, le Blagnacais Jean Delmas est remplacé par Pierre Fournier, âgé de vingt-deux ans (A. M. Bl. :1H3). Cette liste n'est assurément pas exhaustive. L'autorisation de remplacement ne sera définitivement abrogée que le 1^{er} Février 1868.

Le mariage reste le moyen le plus efficace pour échapper à la conscription. Conséquence : la nuptialité évolue fortement en fonction de l'aggravation du conflit. A Blagnac, la moyenne annuelle de mariages passe de dix-neuf pendant les guerres de la Première République à dix pendant les trois paisibles années suivantes. Sous le Premier Empire, la moyenne passe de seize mariages par an pendant le long affrontement européen à cinq pendant l'année 1814 marquée par le retour provisoire de la paix. (A. M. Bl.)

En France, de très nombreux mariages fictifs sont célébrés, au grand désespoir des préfets responsables du respect des cotas d'incorporation de soldats. Les registres municipaux blagnacais ne révèlent aucun exemple d'union prêtant à suspicion. On ne peut pas en dire autant de beaucoup de villages haut-garonnais comme Pointis-Inard. Les registres municipi-



« *Vive les mariés ! par RIOU, vers 1810* »

paux de ce joli hameau commingeois révèlent qu'entre le 26 janvier et le 29 octobre 1813, quatre jeunes gens de dix-neuf à vingt-quatre ans peu enclins à guerroyer, épousent quatre dames de cinquante-neuf à soixante-dix-neuf ans. L'affaire remonte à près de deux siècles mais, bien qu'il y ait prescription, nous garderons malgré tout le secret concernant les noms des heureux mariés.

Le projet de décret présenté par le ministre Lacué en juillet 1807 supprime l'exemption de conscription pour les très jeunes maris de femmes âgées de plus de soixante ans mais, peut-être par peur du ridicule, Napoléon refuse de le signer et de le mettre en application.

La résistance à la conscription



« Gendarmes et réfractaires, par Bernard COPPENS »

Après l'euphorie des premières victoires, la perspective d'un long conflit européen devient une évidence. De plus, le récit des souffrances des soldats en guerre raconté par les réformés pour blessure au combat suscite l'inquiétude. L'abondance des avis de décès concernant les tués dans les batailles ne fait qu'aggraver les craintes.

« Le préfet au maire de Blagnac : *Vous trouverez ci-joint l'extrait mortuaire de monsieur Achille Dupré, fusilier à la 26e d'infanterie de bataille, natif de Blagnac. Vous voudrez bien le faire passer aux parents du défunt. Je vous salue.* »

Par cette note laconique, le chirurgien Dupré apprend la mort de son fils unique survenue le 24 février 1800. (A.M. Bl. :2H6)

Les fantassins blagnacais François Bacalérie et Jean Hérisson décèdent pendant les campagnes militaires du Premier Empire. Le premier, âgé de vingt-quatre ans, meurt à Oviedo (Espagne) le 28 Décembre 1811, le second à Mayence (Allemagne), le 4 mars 1814. (Registre des décès A.M. Bl.). Et tant d'autres !...

Dès 1796, de nombreux réfractaires choisissent la clandestinité pour échapper à l'enrôlement. Traqués par les gendarmes, ils bénéficient cependant de la protection d'une partie de la population. Les premiers actes de résistance collective se produisent en 1799. Le 1^{er} août, des troupes armées toulousaines sont envoyées à Blagnac, à la demande du maire et sur ordre du Préfet, pour « accélérer » le départ des conscrits. Les témoignages recueillis par le Blagnacais Bertrand Lavigne auprès des acteurs de cette époque, confirment la tiédeur guerrière de plusieurs de nos anciens :

« Les jeunes gens ne se rendent pas aux ordres de départ pour l'armée d'Italie. La liste des récalcitrants est dressée (page 233)... Les soldats des levées restent dans leurs foyers et désertent. Le gouvernement fait publier le 6 octobre 1796, un décret amnistiant les déserteurs qui se rendront à leur corps d'armée. La mesure ne produit aucun effet. Considérée comme une faiblesse, elle ne fait qu'empirer le mal. (Page 238 in Histoire de Blagnac de Bertrand Lavigne) »

Pour contraindre les réfractaires, les autorités s'en prennent à leurs parents . Les moyens de pression généralement employés contre eux sont les lourdes amendes, les emprisonnements et surtout l'envoi de « garnisaires ». Il s'agit de militaires que les malheureux doivent loger, nourrir et solder jusqu'à ce que leur fils, culpabilisé, accepte de se soumettre. Extraits d'archives :

— « 1^{er} juin 1799. Blagnac : les conscrits Hilaire Marceillac, P. Laborde, M. Pressac et Gaspard Bezard ne s'étant pas présentés aux officiers recruteurs, des garnisaires seront envoyés chez eux. » (A.D.H.G)

«Le préfet au maire de Blagnac, 1^{er} février 1806 :

Je vous prie, monsieur, de placer en garnison le canonnier que je vous envoie chez les parents de Reynier Jean et Bergès Georges, réfractaires. Ce militaire sera logé et nourri et recevra 2 francs par jour pour chaque conscrit jusqu'à ce qu'ils se soient présentés à monsieur le capitaine du recrutement. Le militaire devra être placé chez les deux conscrits à la fois et payé tous les jours. Je vous recommande la stricte exécution. Veuillez m'accuser la réception de cette lettre. J'ai l'honneur de vous saluer. » (A.M. Bl.: 2H4)

Les deux lettres suivantes toujours expédiées par le préfet du département au maire de Blagnac, confirment la bienveillance des villageois pour les conscrits réfractaires de la commune.

«Toulouse 8 mai 1808 : Je suis informé, monsieur le maire, que des conscrits déserteurs et autres individus suspects trouvent les moyens de fuir en passant les rivières navigables.

Vous voudrez bien en conséquence donner les ordres les plus sévères aux bateliers et conducteurs de bacs et bateaux de votre commune de ne recevoir aucun individu paraissant, par son âge, appartenir à la conscription... Ceux qui, non porteurs de passeport et qui ne justifieront pas devant vous avoir satisfait aux lois sur la conscription, doivent être arrêtés et conduits à Toulouse. » (A.M. Bl.: 1H2)

«Toulouse 25 juin 1806.

Je suis instruit, monsieur, que vous avez chargé le garde champêtre de votre commune de conduire monsieur Satelle Jean devant monsieur le commandant de gendarmerie.

Cet officier chargea le garde champêtre d'une lettre pour moi dans laquelle il me demandait mes ordres. Le garde champêtre a disparu et n'a plus reparu chez monsieur le capitaine. Je vous invite à me dire :

Quelle est la situation de monsieur Satelle relative à la conscription ?

Ce que le garde champêtre a fait de cet individu et pourquoi il n'a pas exécuté l'ordre qu'il avait reçu de vous ?

J'ai l'honneur de vous saluer. » (A.M. Bl : 1H15)

Cette dernière lettre se passe de commentaire.

Les insoumis capturés sont expédiés au bataillon de réfractaires caserné à l'intérieur de la citadelle de Perpignan où ils reçoivent une instruction militaire « musclée». Tondus et vêtus d'un uniforme spécial, ils sont soumis à une discipline très rigoureuse, entourés par les remparts de l'imposante forteresse qu'ils n'ont pas le droit de franchir.

Malgré cet arsenal répressif, la résistance à la conscription ne cesse de s'amplifier dans tout le pays jusqu'à l'effondrement de l'Empire.

Sous les drapeaux

Les conscrits blagnacais incorporés dans l'armée sont dirigés, à pied, vers leurs régiments stationnés le plus souvent bien loin de leur commune. Arrachés à leurs familles, ils ressentent crainte et tristesse pendant les premières semaines de vie militaire. Grâce à leur faculté d'adaptation, ils finissent cependant par accepter leur sort avec fatalisme.

Progressivement, les camarades de régiment remplacent les amis blagnacais, le drapeau tient lieu de repère comme auparavant le clocher de l'église Saint-Pierre et l'esprit de corps se substitue à la solidarité villageoise. Il leur reste alors à franchir un obstacle incontournable pour perdre le statut de conscrit et mériter celui de soldat : le baptême du feu.

A Blagnac, 16 d'entre eux sont décorés, en 1857, de la médaille de Sainte-Hélène honorant les vétérans des guerres de la Première République et du Premier Empire. Le plus jeune a soixante-trois ans, le plus âgé quatre-vingt-quatre ans. (A.D.H-G : 2R315)

A cette occasion, sans doute se remémorent-ils leurs années de jeunesse.

Laissons le mot de la fin à leur compagnon d'épopée Marc Desbœufs, ancien conscrit perpignanais puis soldat de Napoléon. En conclusion de ses « souvenirs d'un soldat de l'Empire » rédigés en 1847, il écrit :



« Jeunes conscrits de 1813, par RAFFET »

« Le souvenir de ces quinze années de vie aventureuse, de ces jours de gloire et de désastre, de tous ces héros d'une époque mémorable, de ces beaux régiments qui ne sont plus, viennent sans cesse hanter mon esprit. »

Jacques SICART

Bibliographie

- PIGEART (Alain) : La conscription au temps de Napoléon
B. Giovangelli éditeur 2003
- COPPENS (Bernard) : L'Empire de Napoléon
Editions Casterman 1987
- ERCKMAN-CHATRIAN : Histoire d'un conscrit de 1813
Réédition Hachette 1978
- DESBCEUFS (Capitaine) : Les étapes d'un soldat de l'Empire – Souvenirs
Réédition – Librairie des 2 Empires 2000
- JOSE DHERS : Petites histoires de Comminges
Société des Etudes de Comminges.
- Revue BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE n° 17
- A.M. BI : Archives municipales de Blagnac
- A.D. H-G : Archives départementales de la Haute-Garonne